



VILLE DE SAINTÉ-ADELE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 15 janvier 2024** à 19h dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

Lot 5 065 519, chemin du Vieux-Puits

- Permettre pour le lot projeté #1 formé des lots actuels 5 065 519 et 6 254 938 du cadastre du Québec que la largeur minimale sur la ligne avant soit de 26,01 mètres et que la largeur moyenne minimale soit de 15,42 mètres alors que l'article 494 du règlement de zonage 1314-2021-Z exige 50 mètres minimum, afin de construire le lot projeté #1.

Le tout tel représenté sur le projet d'implantation et de lotissement de Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 1er décembre 2023, 7883 de ses minutes, version 3.

321, rue du Hêtre

- Permettre que la largeur sur la ligne avant du lot projeté 6 563 320 du cadastre du Québec soit de 14,59 mètres et que la largeur moyenne minimale soit de 14,74 mètres alors que l'article 524 du règlement 1314-2021-Z exige 15 mètres.

Le tout tel que montré sur le plan cadastral préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre, en date du 6 février 2023, 10930 de ses minutes et du plan de travail préparé en date du 7 décembre 2023.

845, rue Versejoie

- Permettre, pour la propriété située au 845 rue Versejoie, que la marge arrière du bâtiment principal soit de 6,14 mètres alors que la fiche type de milieu T3.3 du règlement de zonage 1314-2021-Z exige une marge minimale de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation de la maison.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation préparé par Stéphanie Gagnon arpenteur-géomètre en date du 24 novembre 2023, 2 790 de ses minutes.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@vdsa.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 20 décembre 2023

(s) Ariane Bélanger

Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste